

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 07 juin 2022 à 20h**

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept juin à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DAILLEDOUZE, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 03 juin 2022.

La séance était publique. Date de la convocation : 03 juin 2022.

Etaient présents les conseillers municipaux : Marie GIANIN, Maryse LESPES, Évelyne LEVEQUE, Delphine MASSON, Sophie MIKULANIEC, Hélène MOLINIER, MM. Jérôme CAUNES, François DAILLEDOUZE, Cédric DELPECH, Gilbert GAILLOUSTE, Florent OUSTRIN et Damien ZAVA.

Absent : M. VARANNE Philippe.

Excusés : Mmes Clémentine CIANNI-BONNIER et M. Mathieu CHAPELET.

M. Mathieu CHAPELET a donné pouvoir à M. François DAILLEDOUZE pour voter en son nom.

Mme Clémentine CIANNI-BONNIER a donné pouvoir à Mme Évelyne LEVEQUE pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Florent OUSTRIN, Mme Pascale OUSTRAIN, secrétaire a été nommée secrétaire auxiliaire.

Le compte-rendu de la réunion du 02 mai 2022 est signé par les membres du Conseil Municipal.

**Décision Modificative n°1 budgétaire pour convention de réalisation de travaux Agglomération  
Délibération pour convention financière avec l'Agglomération d'Agen pour les travaux de la Place Rogale.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'Agglomération d'Agen pour les travaux du réseau des eaux pluviales sur la place R. Rogale. Le montant de 45 000€ pour ces travaux, sera payée par la commune et remboursé par l'Agglomération d'Agen. Une Décision Modificative en investissement sur le budget est obligatoire.

Dépenses		Recettes	
Articles (Chap.)- Opération	Montant	Article	Montant
4581 (45)- 111 : Dépenses	45 000,00	4582 (45) - 111 : Recettes	45 000,00
Total dépenses	45 000,00	Total recettes	45 000,00

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Délibération pour les tarifs de facturation de la restauration scolaire pour les enfants**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes charges relatives à la restauration scolaire. Il convient de réviser les tarifs de ce service réalisé sur site et dont la qualité est reconnue et de mettre à jour les tarifs enfants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

➤ DE FIXER les tarifs suivants, applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Consommateurs	Commune de Caudecoste	Hors commune
Inférieur ou égal à 705	3,00 €	3,40 €
Tarif minoré sous condition d'aide de l'Etat	1 €	1 €
709 à 899	3,25 €	3,65 €
Supérieur à 900	3,60 €	4 €

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Délibération pour les tarifs de facturation de la restauration scolaire pour les adultes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes charges relatives à la restauration scolaire. Il convient de réviser les tarifs de ce service réalisé sur site et dont la qualité est reconnue et de mettre à jour les tarifs adultes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

➤ DE FIXER les tarifs suivants, applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Consommateurs	Commune de Caudecoste
Encadrants ALSH	4 €
Adultes	4,90 €

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Prestation de confection de repas ADMR Sud Le Jardin d'Aloïs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Commune de Caudecoste réalise une prestation de service pour l'association ADMR Sud Le Jardin d'Aloïs, en effet, le service de restauration scolaire confectionne les repas des résidents de l'accueil de jour. En juin 2022, les tarifs de la restauration scolaire ont été mis à jour. Par conséquent, il convient d'appliquer une augmentation à la prestation de repas extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **ADOpte** la proposition de tarif de 6,50 € par repas applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Attribution de subvention 2022

M. OUSTRIN Florent se retire pour le vote des subventions afin d'éviter tous conflits personnels. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions allouées aux associations selon la répartition suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER les attributions des subventions aux associations pour l'année 2022.

Associations Caudecostoises	Libellé	Proposition
Alliance Ovalienne Caudecostoise en Bruilhois	Aide au fonctionnement	3 500
Amicale Laïque Caudecoste	Aide au fonctionnement	1 000
Association Accueil de loisirs ADMR « La Maison des Pitchons »	Aide au fonctionnement	20 000
Association Gymnastique volontaire caudecostoise	Aide au fonctionnement	200
Avenir caudecostois pétanque	Aide au fonctionnement	150
Caudecoste Tennis Club	Aide au fonctionnement	400
Comité des Fêtes	Aide au fonctionnement	4 250
Ecole de rugby ( Layrac-Caudecoste-Colayrac)	Aide au fonctionnement	300
Foyer Rural Beaujardin section patrimoine	Aide au fonctionnement	1 500
OCCE Coopérative scolaire de Caudecoste	Fête de fin d'année- Noël	300
Saint Hubert Caudecostoise (Chasse)	Aide au fonctionnement	300
Soleil d'Or	Aide au fonctionnement	400
Association Accueil de loisirs ADMR	Aide au fonctionnement	10 000
Réserve		150

Autres Subventions	Libellé	Proposition
Amis de l'abbaye de Saint-Maurin	Aide au fonctionnement	50
Bastides de Lot-et-Garonne	Aide au fonctionnement	220
CCAS - Layrac	Aide au fonctionnement	276
CDG 47-pol informatique	Aide au fonctionnement	2 728
CDG 47 -SAV antivirus	Aide au fonctionnement	65
CDG 47 -CNRACL	Aide au fonctionnement	225
CGD 47 - ZIMBRA	Aide au fonctionnement	100
CDG 47 - IRCANTEC	Aide au fonctionnement	40

CDG 47 - RGD	Aide au fonctionnement	800
CDG 47 -ressources humaines	Aide au fonctionnement	400
CDG 47 -informatique changement PC	Aide au fonctionnement	200
FDGDON 47	Aide au fonctionnement	50
FNACA d'Astaffort	Aide au fonctionnement	50
Fondation du patrimoine	Aide au fonctionnement	120
MSP Astaffort	Aide au fonctionnement	1 700
PEP Association Départ Pupilles	Aide au fonctionnement	50
Prévention routière	Aide au fonctionnement	50
SDEE 47 cotisation annuelle	Aide au fonctionnement	235
SDEE 47 - stade	Aide au fonctionnement	236
SIVU chenil Fourrière du 47	Aide au fonctionnement	1 473
Réserve		32

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Dénomination du terrain extérieur du Tennis

En souvenir de l'engagement associatif de M. Patrick BEAUHAIRE, l'association Tennis Club de Caudecoste demande que le terrain de tennis extérieur soit dénommé « Patrick Beauhaire ». M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Autorisation signature convention « Paie à Façon »

M. le Maire expose au Conseil Municipal, les problèmes rencontrés pour l'établissement des fiches de paie, suite à la rencontre avec la responsable des ressources humaines du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne qui propose leur service pour résoudre ce manque de compétences. Une convention doit être signée entre les deux parties « la Prestation Paie à Façon », celle-ci débutera en septembre 2022 pour une durée d'un an. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention et à tout acte de paiement des frais de ladite convention.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Nominations de sportifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dévouement au sein de nos clubs sportifs.

Il propose en reconnaissance à leurs engagements, de nommer comme citoyens d'honneur de la commune :

M. TOVO Jacques, dirigeant et président de l'AOCB, pendant plus de 20 ans

MM. CORTESI Patrice et DEBONNET Cédric, joueurs de l'AOCB

M. CARNEJAC Mathis, vice-champion de France de karting

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Questions diverses :

**Travaux Place Rogale**, les passages piétons entre les arbres sont finis, ils font une continuité avec la bastide. Semaine prochaine décroustage de la place, autour des arbres des cailloux sont rajoutés.

Semaine prochaine, les candélabres vont être sortis, voir modification évacuation des eaux pluviales du groupe scolaire vers la place Rogale.

**Intempéries du 03 juin** : déclaration a été faite auprès de l'assurance pour l'infiltration d'eau à la salle du Foyer Beaujardin.

**Projet Mairie** : nous avons reçu les plans définitifs avec la demande de Permis de Construire.

**Réception des sportifs de Caudecoste + inauguration du Foyer Beaujardin**: faire graver les médailles pour les hommes, diplômes pour les joueuses de tennis (6)+ bon cadeau pour les plus jeunes (7) et magnum de vin pour les joueurs de l'AOCB.

La date de réception est le jeudi 30 juin à 19h au Foyer Beaujardin. Inviter également les entrepreneurs qui ont réalisé les travaux

**Cérémonie du 23 juin 1944** : rappel des personnes disponibles pour la cérémonie.

**Chantier jeune** : notre demande d'aide a été accordé pour un montant de 1 000€.

La séance est levée à 22h50